

**République Française**  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Pierrette MARTEAU, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents : Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Monique MATHIS (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET).

Date de la convocation : 18/09/2018

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

### **1/ Approbation du compte rendu du 28 août 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Délibérations**

#### **a) Convention : Activité périscolaire YOGA**

##### **Délibération n°52/2018**

Dans le cadre des activités périscolaires 2018-2019, l'association Yogashala France représentée par Mme Gwenaëlle MORIN-RAMAROSON propose d'intervenir auprès des enfants de l'école 2 fois par semaine. Les séances auront lieu dans la salle au-dessus de la bibliothèque.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider la proposition de l'association Yogashala France d'intervenir 2 fois par semaine soit 68 séances au total pour l'année scolaire 2018-2019.***
- ***La séance d'une heure est facturée 50 €.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association et la commune.***

#### **b) Projet CLOWNS**

##### **Délibération n°53/2018**

Stéphane PELLETIER présente la proposition de participation à l'école du Très Grand Conseil Mondial des Clowns, édition 2019.

Des ateliers de création plastique, d'expression autour du thème du clown, conférence, spectacle et participation à la parade à NIORT sont au programme de ce partenariat. Le coût de ce projet est estimé à 4115 €.

L'école, au titre de la coopérative scolaire, sollicite auprès de la commune (BP 2019) une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De donner un accord de principe, dans l'attente du budget primitif 2019, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 500 €.***

#### **c) Achat de mobilier**

##### **Délibération n°54/2018**

Dans le cadre des travaux de la salle culturelle, l'entreprise VIAUD a adressé, sur demande du Maire, le devis complémentaire suite à l'élaboration du plan d'intervention de la salle culturelle.

Ce plan d'intervention intègre les derniers travaux réalisés pour ce projet (extension de la salle culturelle).

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider le devis de l'entreprise VIAUD pour un montant de 314.70 € TTC***

## Délibération n°55/2018

Dans le cadre des travaux de la salle culturelle, l'entreprise FMVE a adressé, sur demande du Maire, un devis concernant la confection et la pose d'une rallonge de garde-corps (grille au-dessus du mur de soutènement dans le jardinet de la Salle Culturelle).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le devis de l'entreprise FMVE pour un montant de 636 € TTC**

### **d) Terrain Fichères**

## Délibération n°56/2018

Dans le cadre de l'installation d'une réserve incendie au lieu-dit les Fichères et suite au bornage de la parcelle A415 avec nouveau cadastre A1 463, le Conseil Municipal propose d'acquérir cette parcelle pour un montant de 75 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'acquérir la parcelle A1 463 de 150 m<sup>2</sup> pour un montant de 75 €.**
- **Les frais de notaire seront à la charge de la commune**

## 3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

### **a) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Monsieur le Maire expose des dernières décisions de la CAN lors du Conseil communautaire du 24 septembre. Il y a eu 109 délibérations de prises. Parmi celles-ci, des délibérations concernant le PACT, les trottinettes électriques, vélos à assistance électrique, vente, échange de terrains, acquisition d'immeubles et des dons etc...

Isabelle AUBIAN expose le compte rendu de la réunion de la CAN dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie. Les 4 axes faisant l'objet de ce plan sont :

- **Aménager d'un territoire économe en ressources**
- **Accompagner la production d'énergies renouvelables**
- **Améliorer la qualité de l'air du territoire**
- **Adapter le territoire au changement climatique**

Les éléments concernant cette réunion seront adressés à l'ensemble du Conseil Municipal.

### **b) Syndicat des Eaux du centre Ouest**

Claude Meunier présente le compte rendu de la dernière réunion du SECO en date du 12 septembre :

#### **Élection de 2 nouveaux membres du bureau**

M. Beaudic a été élu 3<sup>ème</sup> vice-président et M. Guilloteau est désigné délégué aux finances.

#### **Attribution des travaux complémentaires de sectorisation**

Le SECO dispose de 40 points de sectorisation sur son réseau pour faciliter la recherche de fuites ; toutefois certains sont encore trop importants et dans le cadre de l'audit patrimonial réalisé, un programme de sectorisation complémentaire de 14 points a été défini, opération financée à hauteur de 80% par l'AELB. Après appel d'offres dont les résultats sont présentés. L'offre de l'entreprise TTPI, a été retenue.

#### **Travaux de remise à niveau de la station de la Villedé d'Ardin**

La dernière visite de contrôle périodique de conformité (APAVE) effectuée sur la station de la Villedé a pointé l'obsolescence des ballons anti-béliers équipant la station. Pour des raisons de sécurité, il a été décidé d'arrêter cet équipement. Une étude de modélisation en régime transitoire a été réalisée par le bureau d'études Artélia et préconise de nouveaux ballons anti-béliers et la mise en place de régulation au droit de 3 poteaux d'incendie. Ces derniers travaux n'étaient pas prévus dans l'enveloppe initiale et ont donc été validés lors du Conseil syndical.

#### **Coopération internationale**

La loi Oudin-Santini permet aux EPCI gérant des services d'eau d'investir jusqu'à 1% de leur budget dans des

opérations de coopération avec des pays en voie de développement en faveur de projets en rapport avec l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Lorsqu'une collectivité investit 5% du montant nécessaire pour un projet donné, l'Agence de l'eau abonde à hauteur de 60% du montant à financer. Le principe d'une participation est adopté. Un projet précis sera soumis et un suivi rigoureux effectué.

### **Date d'effet du retrait des communes de la Communauté de Communes Val de Gâtine de la compétence assainissement (CCVG)**

Conformément aux dispositions statutaires et sur demande de la Préfecture, le Conseil Syndical doit se prononcer sur la date d'effet du retrait de la compétence assainissement des communes de la CCVG. La date du 1er janvier 2019 est proposée à l'approbation de l'assemblée.

### **Dématérialisation des factures d'eau en 2019**

Le SECO est en phase de test pour la mise en place de l'outil Clic Esi (service de la DGFIP) qui permettra l'envoi d'un publipostage de gros volume à partir d'un fichier au format pdf. L'économie générée pour le SECO en dématérialisant, serait de l'ordre de 14 000 € HT/an.

### **c) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique**

Il pèse sur le syndicat une certaine incertitude quant à son devenir compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Claude Meunier informe des dernières décisions du syndicat.

### **d) Etat de la dette**

Monsieur le Maire précise que les emprunts (150 000 € en prêt relais et 150 000 € en prêt à long terme) validés par le Conseil Municipal le 28 août 2018, n'ont pas été inscrits au budget primitif 2018 mais apparaîtront au titre des restes à réaliser pour le budget primitif 2019. Il est également précisé que ces emprunts ont vocation à financer le projet salle culturelle et alimenter le compte de trésorerie, conséquence des décalages de versements des subventions attendues pour ces travaux.

### **e) Suivi de chantier**

#### **Salle culturelle**

La commission de sécurité s'est réunie ce jour. Elle a donné un avis favorable au fonctionnement de la salle culturelle.

Il y a également eu la réunion de réception des travaux. Outre quelques réserves, les travaux sont terminés.

#### **Lotissement de la Fougère**

La réception des travaux pour le lot 1 aura lieu le mardi 2 octobre prochain.

## **4/ Questions Diverses**

### **Le personnel communal**

Monsieur le Maire informe que compte tenu des arrêts de travail de certains agents, 2 nouveaux agents remplaçants sont intervenus à l'école et à l'entretien de la voirie et des espaces verts.

### **Assurance**

Suite aux remarques d'un conseiller municipal et afin que cette affaire soit claire, Monsieur le Maire fait lecture de la réponse de l'assurance de la commune concernant un sinistre route de Mauvergne en dégageant la commune de toute responsabilité. Il appartient aux compagnies d'assurances d'échanger entre elles et avec leurs assurés respectifs.

Manifestations à venir :

- 07/10 : Boucles de l'Egray, les 30 ans !
- 31/10 : Inauguration de la salle culturelle à 18h30
- 04/11 : Inauguration de l'exposition du centenaire de l'armistice 14-18 avec les hommes du Chœur « Y'en a marre », 10h à la salle culturelle.
- 10/11 : Concert à 17h à la salle culturelle de la chorale Crech'N'do
- 11/11 : du centenaire de l'armistice 14-18

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 30 octobre 2018

Fin du Conseil à 19h50.